

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 MARS 2019

Objet : **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : ECOLE DE GESTION ET DE COMMERCE DE L'AIN**

Membres élus présents : MM BAILLY - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - BUGAUD - DUMAS - FONTENAT - FRATTA - GALLET - GINOT - JOUSSEAU - LUGAND - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PRADEL - VERNE

Intervention de Philippe Verne, Vice-président

Concernant l'Ecole de Gestion et de Commerce de l'Ain, le Président Fontenat a rencontré, à leur demande, la CCI de Saône-et-Loire pour réfléchir aux pistes d'un rapprochement de l'EGC de Chalon-sur-Saône avec notre EGC, au regard du contexte budgétaire et réglementaire des CCI.

A la demande des Bureaux respectifs, plusieurs réunions techniques ont permis de dresser un état des lieux de nos écoles respectives.

La réflexion engagée propose la mise en place d'une école autonome avec deux campus distincts à Bourg-en-Bresse et Chalon, avec un effectif visé de 140 étudiants. Le statut juridique est à définir et des financements complémentaires via un fonds de dotation sont à rechercher.

Les critères suivants pourraient arguer en faveur de l'externalisation de l'EGC :

- Maintien d'une gouvernance consulaire avec un actionnariat majoritaire des CCI.
- Changement de statut et passage à un statut de droit privé avec un transfert des contrats de travail.
- Possibilité de faire entrer au capital des entreprises, des groupements d'entreprises...
- Renforcement du positionnement de l'école sur un bassin Grand Est avec un périmètre géographique de recrutement renforcé entre Bourg-en-Bresse, Mâcon et Chalon-sur-Saône et un élargissement du vivier de recrutement aux départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône.

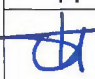
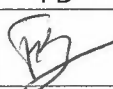
Dans cette perspective, il s'agit :

- De s'accorder sur la finalité et le rayonnement souhaité pour cette EGC au regard du contexte évolutif de la formation.
- De définir une organisation nouvelle afin de répondre au schéma d'une école avec deux campus distincts à Bourg-en-Bresse et Chalon et les pistes de mutualisation possibles.
- D'étudier les conditions à remplir pour atteindre le Visa, conformément aux lettres d'intention adressées fin février 2019.
- D'harmoniser les éléments de gestion et de comptabilité en vue d'élaborer un compte de résultats commun.

A cet effet, les Bureaux respectifs de nos deux CCI ont souhaité un accompagnement tant sur la démarche d'organisation d'un Etablissement unique, que sur la démarche commune de demande de l'autorisation à délivrer le Visa de l'Etat (programme EGC Bac+3).

Pour que le projet puisse être mis en œuvre pour la rentrée 2020, il est nécessaire qu'il soit soumis à l'approbation des Assemblées Générales des deux CCI au plus tard en Juin 2019, pour un "bouclage" fin juillet 2019. Le second semestre sera consacré à la mise en place juridique, financière et administrative.

Cette évolution concernant notre EGC doit être menée de pair avec notre réflexion sur la problématique des locaux de CCI Formation qui impacte fortement le compte d'exploitation de l'EGC.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 MARS 2019

Objet : **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : ECOLE DE GESTION ET DE COMMERCE DE L'AIN**

Les pistes de relocalisation de l'école sur un autre site, notamment le Bâtiment mitoyen à celui de l'Hôtel consulaire (ex-Magistrature), sont à étudier. Un groupe de travail "Immobilier" composé du Président Fontenat, d'Agnès Bertillot et de Philippe Verne, est constitué pour définir la faisabilité, les modalités de relocalisation, les budgets associés et la programmation.

En conséquence, il vous est demandé d'autoriser le Président :

- D'une part de valider un accompagnement tant sur la démarche d'organisation d'un Etablissement unique (EGC autonome avec deux campus distincts à Bourg-en-Bresse et Chalon-sur-Saône), que sur la démarche commune de demande de Visa de l'Etat (programme EGC Bac+3).
- D'autre part d'étudier les pistes de relocalisation de l'EGC de l'Ain sur un autre site, notamment le bâtiment de l'ex-magistrature.

L'Assemblée, vu l'exposé de Philippe Verne, Vice-président, autorise le Président :

- **d'une part à valider un accompagnement tant sur la démarche d'organisation d'un établissement unique - EGC autonome avec deux campus distincts à Bourg-en-Bresse et Chalon-sur-Saône - que sur la démarche commune de demande de Visa de l'Etat (programme EGC Bac+3)**
- **d'autre part à étudier les pistes de relocalisation de l'EGC de l'Ain sur un autre site, notamment le site de l'ex-magistrature.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	17
- Nombre de voix pour	17
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

